

Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté

Déclaration du groupe CFTC

Quel que soit le groupe auquel nous appartenons, nous sommes bien placés pour savoir ce qu'est le bénévolat, notamment pour le mettre en pratique depuis plus ou moins longtemps.

Nous savons qu'il est, dans certains cas, une nécessité, qu'il demeure d'une actualité brûlante et qu'aucun travail rémunéré ne saurait le remplacer.

Nous pensons donc en avoir fait le tour et tout connaître du sujet. D'où cette question que nous nous sommes posés dans le groupe CFTC : est-il encore possible de dire et d'écrire des choses nouvelles sur l'engagement bénévole ?

Une fois cet avis refermé, la réponse s'impose : oui.

Le bénévolat recèle de zones d'ombre liées pour l'essentiel à l'évolution de notre société et à la nécessité de s'y adapter, que nos deux rapporteurs contribuent à éclairer d'un jour nouveau.

D'abord en y associant les notions de « cohésion sociale » et de « citoyenneté ».

Le bénévolat permet de créer ou de recréer des liens qui jusqu'à une date récente existaient encore dans le monde du travail, mais qui, depuis, se sont distendus, remplacés par la quête du rendement au moindre frais.

Le bénévolat est donc, pour ceux qui s'y livrent, une manière de s'accomplir et de s'ouvrir sur le monde, alors que le milieu professionnel conduit trop souvent à se recroqueviller sur soi-même, et à renoncer à se revendiquer comme Personne.

Force est de constater que l'engagement bénévole permet, par la liberté qu'il offre, de se mettre au service de ses concitoyens plus efficacement que via les formes traditionnelles et plus corsetées de la vie politique.

Les chances, sinon de changer le monde, du moins de faire évoluer les comportements, se voient décupler par l'engagement bénévole.

L'autre mérite de cet avis est de souligner la richesse de cette forme d'engagement : il n'existe pas un type de bénévolat, mais une multitude dans la manière de l'exercer, vis-à-vis du public auguel on s'adresse.

Le bénévolat ne doit pas pour autant se substituer au monde du travail et le bénévole, remplacer le salarié ; l'un et l'autre ont leur spécificité et peuvent ou doivent utilement se compléter.

La CFTC partage l'intégralité du constat dressé et fait sienne la nouvelle définition du bénévolat que les deux rapporteurs en tirent autour de quatre dimensions : un contexte particulier, une activité volontaire, c'est-à-dire libre de toute contrainte, une activité non-rémunérée et en faveur de bénéficiaires, mais aussi d'une cause générale.

Le groupe CFTC s'associe à l'ensemble des préconisations de l'axe 2 tant la reconnaissance collective et individuelle des bénévoles parait essentielle à ses yeux.

Il demeure, en revanche, méfiant à l'égard de la professionnalisation du bénévolat inscrite en germe dans les axes 1 et 3 : la formation, si nécessaire soit-elle, ne saurait être l'alpha et l'oméga de l'engagement bénévole qui doit rester, comme son étymologie l'indique, libre de toute contrainte autre que celle de rendre service à des personnes ou à une cause.

Le groupe CFTC a voté cet avis et remercie les rapporteurs et le travail de la commission.